

Le havre, le 05 février 2012



Syndicat Indépendant des Personnels de Direction  
de l'Éducation Nationale

Académie de Rouen

Franck ANTRACCOLI  
SECRETAIRE ACADEMIQUE

Lycée Porte Océane  
44, rue Émile Zola - BP 40217  
76053 LE HAVRE Cedex

**NOTE D'INFORMATIONS ACADÉMIQUES**

NIA 2011-2012 N° 10

*Diffusion générale*

## COMMISSION BLANCHET DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2012

La délégation d'**Indépendance et Direction** était composée de :

Franck ANTRACCOLI, Pascal CLEMENT, Laurence DA SILVA et Didier LAFFEACH.

**Indépendance et Direction** donne lecture d'une déclaration liminaire (envoyée à tous les personnels de direction le 1<sup>er</sup> février).

### Dotations 2012.

**Indépendance et Direction** a de nouveau dénoncé la réduction générale des moyens et la complexité des partages de postes en nombre accru (voir notre déclaration du 12 janvier). Considérant que l'objet principal d'une commission Blanchet est d'évoquer les conditions de travail des personnels de direction nous avons insisté sur les éléments suivants :

- **Les délais** pour réunir les instances réglementaires (conseil pédagogique, commission permanente, et jusqu'à 3 C.A. éventuellement !) **sont trop courts**. En effet, même si nous avons apprécié que, conformément à notre demande, nous ayons pu connaître une semaine avant le CTA nos dotations (voir NIA N° 9 du 03 janvier dernier), nous sommes malgré tout obligés d'attendre que celui-ci soit passé pour commencer un dialogue social qui est complexe compte tenu de la conjoncture.

Ces délais trop courts peuvent donner l'impression aux enseignants d'un souhait de passage en force, ce qui dégrade inutilement le climat dans l'établissement. Il nous a été répondu que tout serait fait dans l'avenir pour augmenter au maximum ces délais, qui dépendent malgré tout de la tenue du CT ministériel.

- **Indépendance et Direction** demandait de longue date que **le montant des HSE globalisées soit donné en même temps que celui de la DHG** afin de permettre la coordination indispensable de tous les dispositifs pédagogiques mis en place au sein de l'établissement. Concernant le département de la Seine-Maritime, le DASEN fait droit à notre demande. Pour cette année, le montant des HSE globalisées sera connu avant les vacances de février et tout sera fait dans l'avenir pour unifier les calendriers DHG – HSE globalisées.

- **Indépendance et Direction** avait été reçu en audience par Le Recteur dès le 31 août dernier afin de demander, notamment, que **les commissions d'affectation des personnels sur postes partagés n'aient plus lieu au 30 août** ce qui avait entraîné des conditions de travail intolérables pour les personnels de direction qui avaient du refaire les emplois plusieurs fois, la veille pour le lendemain. **Nous avons été entendus et le calendrier a été remonté au maximum**, soit deux jours, ce qui nous permettra d'avoir une marge de manœuvre suffisante pour retravailler une partie de l'emploi du temps le cas échéant.

Les dates : le groupe de travail de l'affectation des FSTG aura lieu le **21 août**, celui des TZR le **24 août** celui des contractuels le **27 août**...

### **Regroupement des établissements.**

Dans un contexte où les effectifs de certains établissements ont beaucoup baissé et considérant ce qui se passe dans différentes d'académies (Lille par exemple), le Recteur a affirmé que les regroupements d'établissements ne viendraient que de l'initiative des établissements eux-mêmes s'ils étaient volontaires. Le Recteur souligne qu'en aucune façon les propositions de regroupement ne viendront de son Cabinet ou d'elle-même.

**Indépendance et Direction** se félicite de cette position et continuera à suivre ce dossier avec toute l'attention nécessaire.

### **Mouvement de personnels de direction sur postes ECLAIR.**

Jean Marc Petit, IPR-EVS nous a informé que tous les personnels de direction volontaires ont été reçus (16) et que 4 postes sont susceptibles d'être vacants.

**Indépendance et Direction** qui a par ailleurs participé au groupe de travail académique sur les indemnités ECLAIR pour les personnels de direction rappelle que pour les collègues l'indemnité ECLAIR sera de 2600 euros annuels ce qui représente 120 euros de plus par mois par rapport aux indemnités ZEP mais seulement 38 euros de plus pour ceux qui passent de RAR à ECLAIR....

Enfin, les indemnités fixes ECLAIR pour les enseignants seront de 24 euros maximum par préfet des études, 600 euros pour le référent culturel, 1000 euros par tutorat pour deux classes de seconde. La part modulable sera attribuée sur projet à raison de 60%, et en fonction des effectifs pour 40%.

### **L'entretien professionnel et l'évaluation des enseignants par le Chef d'Etablissement :**

Avant toute mise en place de ce dispositif, **Indépendance et Direction** souhaitait **obtenir des réponses aux questions suivantes** (voir NIA n° 9 du 25 janvier dernier) :

- Quelle finalité pour les enseignants ?
- Quel impact réel sur leur carrière ?
- Que devient le document et, si les entretiens sont informels, pourquoi l'envoyer à la DRH ?
- Quel est le but de cette collecte ?

Madame Le Recteur a répondu à **Indépendance et Direction** que ce dispositif participe du pilotage partagé et permet un équilibre avec les corps d'inspection. La démarche de ces entretiens a pour objectif de permettre au chef d'établissement d'avoir un dialogue fructueux avec des professeurs qui ont une priorité disciplinaire. Ils contribueront à personnaliser les liens entre chefs d'établissement et enseignants pour mieux les comprendre, les connaître,

les entendre avec une vision inscrite dans la durée. Pour le Recteur, il s'agit bien d'une opportunité d'avoir un dialogue de pilotage partagé. Cette approche individuelle doit susciter une auto-évaluation et une mise en perspective des carrières. Le Recteur énonce des recommandations : il faut continuer dans un premier temps dans la tradition pour éviter trop de changements. L'entretien sert à aider la personne à se préoccuper de son avenir.

Le Recteur, partageant l'analyse d'**Indépendance et Direction**, précise que **ces entretiens n'ont pas vocation à donner lieu à la rédaction d'une trace écrite**, sauf à la demande de l'intéressé. Le Recteur **demande qu'un correctif soit apporté à la circulaire** et transmis aux établissements.

Si un enseignant, profitant de cet entretien, souhaite faire remonter des informations à la DRH, **Indépendance et Direction** souligne alors que sa signature est indispensable au plan déontologique. Le DRH répond que les entretiens doivent se faire sur la base du volontariat des enseignants et que l'information ne sera transmise à la DRH qu'avec l'autorisation des enseignants.

**Indépendance et Direction** rappelle que **la gestion des ressources humaines au sein des établissements est une spécificité qui n'est pas le décalque d'autres fonctions publiques**. Elle est d'un intérêt certain mais nous n'avons pas tous les compétences nécessaires et la structure rend l'exercice difficile.

### **Nouvelles procédures disciplinaires**

Monsieur MURGIER rappelle que différents documents types sont d'ores et déjà disponibles sur le site académique. Concernant le vade-mecum dont **Indépendance et Direction** avait demandé la rédaction afin d'accompagner au mieux les personnels de direction, il précise qu'un document national est en cours de finalisation.

### **Stages de remise à niveau ou passerelles**

Des fonds sont disponibles pour financer ces stages sur projets. Nous devrions être destinataires bientôt d'une grille type à remplir pour les établissements candidats.

**Indépendance et Direction** tient tout de même à rappeler aux collègues que dans le cadre du « lycée de la réussite » ce dispositif existait pendant les petites vacances et était rémunéré (pour les seuls enseignants bien entendu...) et que cela a brutalement été arrêté cette année scolaire.

### **Liaison Sconet 1<sup>er</sup> degré/2<sup>ème</sup> degré**

A la demande d'**Indépendance et Direction** de résoudre les problèmes rencontrés dans les collèges au niveau des secrétariats pour la récupération dans sconet des données saisies par les écoles élémentaires de Seine-maritime, le DASEN de Seine Maritime propose de **réunir un groupe de travail** réduit (administration - personnels de direction – IEN - secrétaires) pour trouver des réponses aux difficultés évoquées.

Il précise que la difficulté à mettre en place au niveau national le fichier élèves du primaire signifie que seules des mesures techniques pourront être envisagées. **Indépendance et Direction** en profite pour rappeler que certaines interrogations d'élus ou de parents **sur la sécurité de ces fichiers** ne sont sans doute pas totalement dénuées de fondement. La sécurité des données de LPC, par exemple, semble très mal garantie d'autant que de nombreux intervenants hors éducation nationale peuvent y avoir accès (y compris les sociétés privées qui nous vendent des logiciels de notes).

**Indépendance et Direction** rappelle que l'évaluation des compétences transversales peut s'avérer d'un certain intérêt pour de futurs employeurs, surtout concernant les publics les plus fragiles. Actuellement, aucune garantie n'est donnée par le ministère sur les conditions d'archivages des données de LPC.

**Indépendance et Direction** a indiqué que la CNIL avait envoyé des inspecteurs dans plusieurs établissements scolaires pour vérifier leurs divers fichiers. Madame le Recteur et Monsieur Murgier conviennent de la nécessité d'apporter des réponses précises et insistent sur l'information à délivrer aux établissements quant aux risques encourus (jusqu'à 300.000€ d'amende outre l'emprisonnement en cas de fichiers non déclarés comportant des données personnelles !).

### Professeurs fonctionnaire stagiaires

**Indépendance et Direction** rappelle que la réforme de la formation des enseignants place les établissements, leurs élèves et les personnels dans de nouvelles difficultés et déplore que, dans de trop nombreux cas, les conditions de la réussite de leur entrée dans le métier ne soient pas réunies (affectation en postes partagés, en éducation prioritaire, absence du tuteur dans l'établissement d'affectation, **nominations tardives qui ont forcé les équipes de direction à retravailler les emplois du temps dans l'urgence à la rentrée au mépris de leur investissement des mois de juillet et d'août...**).

**Indépendance et Direction** regrette l'extrême diversité de l'organisation des remplacements par des étudiants de M2 des FSTG partant en formation en janvier et février ainsi que les informations tardives données aux établissements. Tous les M2 n'effectuent pas un stage de même durée. Tous les professeurs stagiaires ne sont pas remplacés par le même nombre d'étudiants en M2 (1, 2 voire 3 !). Cette succession d'intervenants déstabilisent les élèves et interrogent leurs familles. Parce qu'il est essentiel que ces jeunes futurs collègues soient accompagnés pour ce qui est, le plus souvent, leur premier contact en responsabilité avec le métier, **les personnels de direction se mobilisent fortement et font preuve d'une grande disponibilité. Indépendance et Direction déplore, qu'une fois encore, ils soient les seuls à ne pas être rémunérés pour cette mission...**

### Contrats Uniques d'Insertion

**Indépendance et Direction** est intervenu pour demander que **les supports sur ce type de contrat soient pérennes**. En effet, au gré des politiques et des événements, les établissements se voient dotés de contrats CUI qu'on les presse d'honorer puis qu'on leur retire quelques mois plus tard (cf. les médiateurs de réussite scolaire...) pour ensuite leur redonner une dotation sur 6 mois (cf. les derniers CUI du mois de janvier 2012).

C'est pourquoi **Indépendance et Direction** considère que, même si les personnes engagées ne peuvent l'être qu'en CDD, **les supports sur lesquels elles sont embauchées doivent être pérennes** de façon à stabiliser le fonctionnement des services dans lesquels ces supports sont implantés. Cette demande est également la seule façon de pouvoir garantir la mise en œuvre d'une véritable politique d'accompagnement et de formation au sein de l'EPL. **Indépendance et Direction** est favorable, au titre de la solidarité nationale, à l'engagement des moyens de l'Éducation Nationale et des EPLE dans cette politique mais rappelle que **cet engagement solidaire doit être déconnecté du calendrier électoral...**

Par ailleurs, considérant le nombre de contentieux sur ces contrats en ce moment, **Indépendance et Direction** conseille aux collègues d'être très vigilants sur le nombre d'heures de formation dispensées à ces personnels (80 heures), et sur le nombre

**d'heures travaillées par semaine : 20h et pas plus car même en cas de vacances scolaires il n'y a pas d'annualisation possible. N'oublions pas qu'aux prud'hommes le responsable est le seul chef d'établissement !**

### **L'évaluation des enseignants pour la Hors-Classe :**

Depuis plusieurs années, **Indépendance et Direction** demandait que l'avis des chefs d'établissements soit pris en compte à parité avec celui des inspecteurs (voir les nombreuses NIA à ce sujet). L'an passé un premier pas avait été fait, mais encore insuffisant pour **Indépendance et Direction**.

Madame Canneton-Muller explique, qu'à partir de cette campagne, l'avis des chefs d'établissement **sera à égalité avec celui des IPR**. En cas d'écart persistant entre deux avis, le moins favorable sera retenu et le barème correspondant appliqué, qu'il émane de l'IPR ou du Chef d'établissement.

Particularité, pour le 11<sup>ème</sup> échelon, il y aura une majoration pour accéder à la Hors classe.

**Indépendance et Direction se félicite du déblocage de cette situation dans ce dossier qui faisait partie de ses revendications depuis longtemps.**

### **Affectation 2012 :**

**Indépendance et Direction** avait souhaité que le calendrier des affectations soit revu pour permettre de meilleures conditions de travail des personnels de direction à une époque de l'année particulièrement chargée. Monsieur AUBERT précise que l'application affelnet ouvrira désormais plus tôt. La saisie des vœux sera possible dès le 30 mai (jusqu'au 18 juin). Les résultats de l'affectation devraient être connus le 26 juin en lycée et le 29 juin en collège.

### **Évaluations 5<sup>ème</sup> :**

**Indépendance et Direction** attire l'attention du Recteur sur la mise en œuvre des évaluations de fin de 5<sup>ème</sup>. Les personnels de direction, en tant que pilotes pédagogiques, sont convaincus du bien fondé de ces évaluations qui se pratiquent déjà en RRS et ECLAIR, mais déplorent le trop court délai de réflexion laissé aux établissements pour se porter volontaires à cette expérimentation. **Indépendance et Direction** souligne la charge de travail supplémentaire que constitue l'organisation de ces évaluations et demande à quelle fin les résultats serviront : un classement des établissements ? des équipes enseignantes ? des personnels de direction ?

Le Recteur répond qu'il n'est aucunement question de classement et souligne le rôle majeur de l'Académie de Rouen dans la mise en œuvre de ce protocole qui s'inscrit dans la logique du socle commun.

Monsieur VITTECOQ explique que ces évaluations permettent d'avoir une vision à mi-parcours de la scolarité des élèves et favorisent la réflexion des enseignants sur les pratiques pédagogiques : 2 établissements ECLAIR, 14 établissements RRS et 26 établissements hors Éducation Prioritaire expérimenteront ces évaluations.

Pour **INDÉPENDANCE ET DIRECTION ROUEN**

**FRANCK ANTRACCOLI**

**SECRETAIRE ACADEMIQUE.**